

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-: -
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-: -
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 336 / PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°132/PC-SGG du 11 Août 1964, portant organisation, fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune des Affaires Administratives ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°192/PR-SGG du 30 avril 1966, portant nomination de Mr François APLOGAN, Administrateur, en qualité d'Inspecteur des Affaires Administratives ;

le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

Article 1er - Est annulé le décret N°192/PR-SGG du 30 avril 1966 susvisé, portant nomination de Mr François APLOGAN en qualité d'Inspecteur des Affaires Administratives.

Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 Août 1966

par le Président de la République,

Ampliations :

PR 4 - DAI 2 - Ministères 10
IAA 2 - SGG 4 - CS 6 - Préfets 6
DGF-DB-CF-DC-Solde-DI 6 -
Trésor 4 - JORD 1 -
Gde.Chanc. 1.

Général Christophe SOGLO